

Commission Départementale des Sites

Séance du 11 décembre 1995

SITE PROTEGE : Site classé de la forêt domaniale de FONTAINEBLEAU
Commune FONTAINEBLEAU
Objet Couverture de 4 courts de tennis
Lieu-dits "La Faisanderie"
PC 186.95.00028
Rapporteur : M. SAINT-BONNET, chef du Service départemental d'architecture

I - Présentation du dossier :

Le rapporteur donne lecture de son rapport ci-annexé.

II - Discussion :

M. SAINT-BONNET indique que ce projet a été élaboré après de nombreuses discussions.

Le représentant de la mairie précise que cette construction répond à une demande importante de la part des utilisateurs.

M. LEROY souhaite que le stade reste une zone de transition entre la forêt et la ville, il ne veut donc pas de constructions jouxtant la forêt.

M. NAUDET ne peut être favorable à ce projet qui se concilie mal avec ses conceptions de la forêt.

Vote :

Avis favorables : 8
Avis défavorables : 3
Absentions : 2

Le Président,



Didier PETETIN